



Compromis de vente non respecté.

Par **Sacdenoeud**, le **22/03/2011** à **18:31**

Bonjour,rnrnJ'explique mon problème, je vais signer chez le notaire prochainement pour un appartement.rnrnNous avons signé le compromis de vente avec l'agence qui indiquait une cuisine aménagée. La cuisine devait faire partie de la vente, nous avons même fait énumérer les éléments sur papier.rnrnNous venons d'apprendre que le propriétaire ne vendra pas avec la cuisine. Que pouvons-nous faire ? Faut-il signer chez le notaire et attaquer après car il n'y a pas la cuisine ? Faut-il refuser de signer ? (nous voulons cet appartement !) L'agence essaye de mettre la pression mais ils n'ont pas l'air efficace... faut-il s'adresser à notre notaire ou à celui qui représente la partie d'en face ? Faut-il réclamer les 10% stipuler sur le compromis de vente pour vice de procédure ?rnrnNous voulons l'appartement, c'est un coup de coeur mais la cuisine en faisait partie et n'est pas sans valeur....rnrnNous sommes à la rue deux semaines après la signature du fait de notre préavis actuel...rnrnMerci de votre aide.

Par **vanceslas**, le **28/03/2011** à **21:41**

la cuisine doit faire partie de la désignation au compromis , la liste du mobilier,élément par élément doit être chiffrée et signée des deux parties et annexée au compromis si ce n'est pas le cas le vendeur peut ne pas la laisser, un simple papier n'est pas suffisant . Si l'agence ne parait pas efficace c'est peut être que le compromis ne mentionne pas tout celà Mais si c'est bien rédigé votre notaire doit obliger le vendeur a laissé la cuisine

Par **fif64**, le **29/03/2011** à **11:19**

Le problème est que si vos acquéreurs persistent, la seule solution sera de faire constater par huissier que la cuisine n'y est plus, et de demander en justice réparation ou exécution forcée.